



THUASNE

Accord d'Entreprise sur les Indemnités de Départ à la Retraite

Entre les soussignés :

La société Thuasne SAS, société ayant son siège social situé au 120 rue Marius Aufan à Levallois Perret (92000), représentée par Sandra BISMUTH, en sa qualité de DRH Groupe,

d'une part,

Et :

Pour l'organisation syndicale CFDT HACUITEX : Frédéric SILBERMANN,

d'autre part,

Préambule :

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires 2018 pour Thuasne France qui se sont déroulées le 12 mars 2018, il a été convenu d'homogénéiser les indemnités de départ à la retraite des non-cadres sur celui des cadres. Si cette différence était conventionnelle, la Direction a été sensible aux arguments de la CFDT pour aller vers un système plus équitable.

Il a été déterminé ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le montant des Indemnités de Départ à la Retraite seront calculés sur la base conventionnelle de la grille des Ingénieurs et Cadres.

Article 2 : Entrée en vigueur

Il est convenu que ces dispositions entreront en vigueur à la date de signature du présent accord.

Article 3 : Durée

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée.

À tout moment, le présent accord peut faire l'objet d'une révision dans les conditions prévues aux articles L. 2261-7 et suivants du Code du travail.

Toutes les modifications d'origine légale ou réglementaire s'appliqueront de plein droit au présent accord.

thuasne.com



Siège social / Head & sales Office 118 - 120, rue Marius Aufan - CS 10032 - 92309 Levallois-Perret Cedex - France

Tél. +33 (0)1 41 05 92 92 - Fax +33 (0)1 41 05 89 89 - Fax Export +33 (0)1 41 05 89 50

Établissement industriel / Production Site 27, rue de la Jomayère - CS 33143 - 42031 Saint-Étienne Cedex 2 - France - Tél. +33 (0)4 77 81 10 10 - Fax +33 (0)4 77 81 10 59

Service clientèle / Customer Service France : Tél. 04 77 81 40 42 - Fax 04 77 81 11 99 - Export : Tél. +33 (0)4 77 81 40 01 - Fax +33 (0)4 77 81 67 16

SAS au capital de 1 950 000 euros - 542 091 186 RCS Nanterre - Code APE 1396Z

SIRET Siège Social 542 091 186 00073 - SIRET Etablissement Industriel 542 091 186 00040 - N/Ident. T.V.A./V.A.T. FR 88 542 091 186

Article 4 : Dépôt et formalités légales

Dès sa signature, le présent avenant sera déposé, au terme de l'article D.2231-2 du Code du travail, en 2 exemplaires à la diligence de l'Entreprise à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) dans le ressort de laquelle il a été conclu :

- un exemplaire au format papier, par dépôt manuel contre récépissé ou par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- un exemplaire au format électronique.

L'autorité administrative compétente dispose alors d'un délai de quatre mois à compter du dépôt pour demander le retrait ou la modification des dispositions contraires aux lois et règlements.

Le présent accord sera notifié par la direction aux organisations syndicales représentatives dans l'entreprise par lettre remise en mains propres contre signature.

Le présent accord sera déposé en un exemplaire au Secrétariat-Greffé du Conseil Prud'hommes de Saint Etienne.

Il en sera de même des éventuels avenants.

Fait à Saint Etienne, le 6 juin 2018

Pour la société :
Sandra BISMUTH, DRH Groupe

Pour les organisations syndicales :
Pour l'organisation syndicale CFDT HACUITEX : Frédéric SILBERMANN